

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CS 30001 14033 - CAEN Cedex 9

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

BIO2025-011

Etabli en application de l'article R2132-1 du Code de la commande publique

Objet:

FOURNITURE DE PRODUITS POUR L'ACTIVITE D'HISTOCOMPATIBILITE AVEC OU SANS MISE A DISPOSITION D'ANALYSEURS POUR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CAEN NORMANDIE

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : vendredi 21 février 2025 à 12H00

SOMMAIRE

SECTION I	ACHETEUR PUBLIC	3
I.1. Nom E	T ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
I.2. INFORM	MATIONS COMPLEMENTAIRES	3
I.3. TELECH	IARGEMENT DU DCE	3
I.4. ADRESS	SE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES	3
I.5. TYPE D	ACHETEUR PUBLIC	4
SECTION II	OBJET DE LA CONSULTATION	4
II.1. DESCR	RIPTION	4
II.1.1 C	Objet de la consultation	4
	ype de marché public	
II.1.3 A	llotissement	4
II.1.4 T	echniques d'achat	5
II.1.5 N	Лarché à tranche	5
	/ariantes	
	Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	
	ieu d'exécution	
II.2. DURE	, DELAIS D'EXECUTION	5
SECTION III	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE	6
III.1. COND	DITIONS RELATIVES AU MARCHE	6
	DITIONS DE PARTICIPATION	_
III.3. APTIT	UDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE	6
SECTION IV	PROCÉDURE	6
IV.1. TYPE	DE PROCEDURE	6
IV.2. REMI	SE D'ECHANTILLONS OU ESSAIS, DEMONSTRATIONS	6
IV.2.1	Echantillons	6
IV.2.2	Visite préalables	7
	DITIONS DE DELAI	
	Date limite de réception des plis	
	Délai minimum de validité de l'offre	
	UE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE	
	ERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES	
	Sélection des candidatures	
	Jugement des offres	
	Modalités retenues pour l'analyse des offres	
SECTION V	AUTRES RENSEIGNEMENTS	
	A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	_
	Contenu du dossier de consultation	
	Obtention du dossier de consultation	
	ENU DES PLIS	
	ALITES DE REMISE DES PLIS Dutils requis pour effectuer une réponse électronique	
	Présentation des fichiers de réponse	
	Plis volumineux	
	MENT DES PROGRAMMES INFORMATIQUES MALVEILLANTS (VIRUS)	
	DE SAUVEGARDE	
	MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES	
	BUTION DU MARCHE	

Section I ACHETEUR PUBLIC

I.1. NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CAEN NORMANDIE Département biomédical CS 30001 14033 CAEN Cedex 9

Référent administratif	Référent technique
	M. Geoffrey PASQUETTE
	Acheteur réactifs et consommables
Mme Catherine FONTAINE	pasquette-g@chu-caen.fr
Rédacteur marchés – Cellule marchés publics	Mme Catalina VIALLE
fontaine-ca@chu-caen.fr	Ingénieur Biomédical
	<u>vialle-c@chu-caen.fr</u>

1.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement de manière dématérialisée par l'intermédiaire de la fonctionnalité « ② QUESTIONS » via la plate-forme https://www.marches-publics.gouv.fr/ au plus tard le mercredi 12 février 2025 à 12 heures 00.

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par le CHU de CAEN, **six jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Le CHU de CAEN se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai sera alors décompté à partir de la date d'envoi des modifications.

Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables.

I.3. TELECHARGEMENT DU DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du CHU de CAEN : https://www.marches-publics.gouv.fr/

1.4. Adresse a laquelle les offres doivent etre transmises

Les offres doivent <u>impérativement</u> être transmises **par voie électronique (voie dématérialisée) exclusivement sur le site** : <u>https://www.marches-publics.gouv.fr/.</u>

A défaut les offres seront déclarées irrégulières et écartées.

1.5. Type d'acheteur public			
Etat Collectivité to Autre : Établi	erritoriale issement public de santé		
Section II OBJET DE	LA CONSULTATION		
II.1. DESCRIPTION			
II.1.1 Objet de la consultatio	<u>n</u>		
d'histocompatibilité avec ou s Caen Normandie.	pour objet la fourniture de réactifs sans mise à disposition d'analyseurs pour le es des prestations devront répondre aux preses (C.C.T.P.).	Centre Hospitalier Universitaire de	
Marché(s) de fournitures :	Marché(s) de services :	Marché(s) de travaux :	
Achat Location Crédit bail Location-vente	Catégorie de service : Classification CPV : 33696500 - Réactifs de laboratoire	Exécution Conception réalisation	
II.1.3 Allotissement			
☐ Non ☑ Ou Possibilité de soumi] l'ensemble des lots	
La consultation comporte 6 lots :			

N° lot	Désignation
1	Réactifs, contrôles et calibrants pour le dépistage et l'identification des anticorps anti- HLA classe I et II et typage HLA par hybridation avec sondes nucléiques avec MAD d'un analyseur
2	Réactifs pour le séquençage HLA haute résolution par technique NGS
3	Réactifs et contrôles pour typage HLA de classe I et II en urgence (technique rapide) sur plateforme de PCR en temps réel
4	Réactifs pour typage HLA de classe I et II en sérologie
5	Réactifs et consommables pour tri magnétique négatif lymphocytes T et B
6	Réactifs pour la réalisation de l'épreuve de compatibilité tissulaire (crossmatch en lymphocytotoxicité)

II.1.4 Techniques d'achat

Accords-cadres à bons de commande en mono-titularisation conclus avec des minimums et avec des maximums fixés en valeur pour 12 mois :

LOT	Minimum /an en Euros HT	Maximum /an en Euros HT
LOT 1	45 000 €	360 000 €
LOT 2	18 000 €	150 000 €
LOT 3	3 000 €	30 000 €
LOT 4	2 000 €	18 000 €
LOT 5	4 000 €	33 000 €
LOT 6	150 €	1 500 €

II.1.5 Marché à tranche

Sans objet

II.1.6 Variantes

Oui une seule et uniquement pour le lot	2 .
---	-----

<u>Cette variante présentée ne pourra porter que sur la mise à disposition d'un nouvel équipement,</u> étant entendu que les autres exigences formulées dans le CCTP sont considérées comme des exigences minimales à respecter. Cette variante sera parfaitement détaillée dans la réponse technique.

Elle fera l'objet d'une offre distincte. Ainsi, le soumissionnaire doit compléter et remettre un acte d'engagement, un bordereau des prix unitaires, ainsi qu'un mémoire technique supplémentaire. Chacun de ces documents portera sur sa page de garde la mention « variante».

Les soumissionnaires sont également tenus de présenter une offre de base conforme à la solution exigée dans le	es
documents de la consultation :	

\boxtimes	Non
	\boxtimes

II.1.7 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Sans objet

II.1.8 Lieu d'exécution

Centre Hospitalier Universitaire
MAGASINS GENERAUX
Avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN cedex 9

II.2. DUREE, DELAIS D'EXECUTION

Les marchés prennent effet à leur notification pour une durée de 24 mois.

Au-delà de leur première période d'exécution, les marchés seront tacitement reconduits 2 fois 12 mois.

Section III RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Forme juridique que devra revêtir le groupement de soumissionnaires attributaire :

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini aux articles R2142-19 et suivants du Code de la commande publique. Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire désigné devra se porter solidaire de chacun des membres du groupement.

Conformément au II de l'article R2142-22 du Code susvisé, le CHU de CAEN pourra demander la modification de la forme du groupement, après attribution du marché.

Les soumissionnaires ont la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de soumissionnaires individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le soumissionnaire doit-il présenter des capacités économiques et financières et/ou techniques professionnelles particulières ? ☑Non ☐Oui
III.3. APTITUDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE
Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ? ☑Non ☐Oui

Section IV PROCÉDURE

IV.1. Type de procedure

Appel d'offres ouvert (article L2124-2 du Code de la commande publique)

IV.2. Remise d'echantillons ou essais, demonstrations

IV.2.1 Echantillons

Sous réserve de régularité de son offre, et si les réactifs ne sont pas connus de l'établissement, le CHU de CAEN se réserve la possibilité de demander au soumissionnaire des échantillons de réactifs. Le soumissionnaire devra alors faire parvenir au CHU de CAEN, dans le délai prescrit, les produits conformes à son offre de base.

La proposition du soumissionnaire pourra être rejetée si les échantillons demandés ne sont pas parvenus. Tous les frais induits seront à la charge du soumissionnaire.

S'agissant du lot 2, si besoin, le laboratoire fera parvenir des échantillons pour analyse. Les conditions seront identiques pour l'ensemble des soumissionnaires.

IV.2.2 Visite préalables

Sans objet

IV.3. CONDITIONS DE DELAI

IV.3.1 Date limite de réception des plis

vendredi 21 février 2025 à 12 heures 00

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées seront écartés et non-ouverts.

IV.3.2 <u>Délai minimum de validité de l'offre</u>

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

IV.4. LANGUE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE

Tous les documents doivent être impérativement rédigés en langue française ou faire l'objet d'une traduction en langue française.

Le soumissionnaire est informé que le CHU de CAEN souhaite conclure le marché en Euro.

IV.5. **Q**UVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

IV.5.1 Sélection des candidatures

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L2141-1 du Code de la commande publique. Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l'objet du marché public et de ses conditions d'exécution.

•	Capacité économique et financière : Aucun niveau spécifique minimal exigé ; Niveau spécifique minimal exigé.
•	Capacités techniques et professionnelles : Aucun niveau spécifique minimal exigé ; Niveau spécifique minimal exigé.

IV.5.2 Jugement des offres

« L'offre économiquement la plus avantageuse » est choisie et appréciée en fonction des critères pondérés cidessous :

Pour le lot 1 :

- 1. Valeur technique de l'offre : 55%
 - O Stabilité, gestion et facilité d'utilisation des réactifs 30%
 - o Durée du test et complexité de l'analyse 25%
- 2. Coût: 45%
- Pour le lot 2 :

1. Valeur technique de l'offre : 60%

- Durée du test et complexité de la préparation de librairie 20%
- Caractéristiques techniques 20%
- Stabilité, gestion et facilité d'utilisation des réactifs 10%
- o Formation à la technique et à l'analyse (nbre de jours proposé)10%

2. Coût: 40%

Pour le lot 3 :

- 1. Valeur technique de l'offre : 60%
 - O Durée du test et complexité de l'analyse 20%
 - Caractéristiques techniques 20%
 - O Stabilité, gestion et facilité d'utilisation des réactifs 20%
- 2. Coût: 40%

Pour les lots 4 et 5 :

- 1. Valeur technique de l'offre : 55%
 - Stabilité, gestion et facilité d'utilisation des réactifs 30%
 - Durée du test et complexité de l'analyse 25%
- 2. Coût: 45%

Pour le lot 6 :

1. Valeur technique de l'offre : 55%

2. Coût: 45%

IV.5.3 Modalités retenues pour l'analyse des offres

L'examen des offres s'effectue lot par lot. Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées.

Toutefois, le CHU de CAEN pourra autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres irrégulières dans un délai qu'il prescrira.

Les offres ne devront contenir aucune restriction ou réserve, sous peine de nullité.

La note attribuée se fera sur 100 points avec une répartition "Valeur technique" et "Critère financier" en fonction des pondérations indiquées ci-dessus.

La grille d'évaluation technique sera établie selon les appréciations suivantes : de Très bien : 20 points à Insuffisant : 0 point. Les notes seront sur 20 puis pondérées.

Toute note égale à zéro entraînera <u>l'élimination</u> de l'offre.

La note relative au critère financier sera calculée, en euros TTC.

(Coût l'offre la plus basse / Coût de l'offre analysée) x 20 puis pondérée

L'analyse du coût des réactifs, consommables, (logiciel et équipement si nécessaire) se fera suivant le scénario indiqué dans l'état quantitatif des besoins.

Toutes les informations fournies par le soumissionnaire à l'appui de son offre prendront valeurs contractuelles s'il est retenu.

En cas de discordance entre, d'une part le prix unitaire par la quantité et/ou la TVA, d'autre part le montant, c'est le prix unitaire hors taxe remisé qui sera retenu et le montant corrigé en conséquence.

Section V AUTRES RENSEIGNEMENTS

V.1. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

V.1.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier remis comprend :

- Le présent règlement de la consultation et l'annexe nommage des fichiers
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et son annexe (CCTP)
- Un acte d'engagement (ATTRI 1)
- Les bordereaux de prix et les états quantitatifs des besoins à compléter
- Le questionnaire technique
- Les pièces servant à la constitution de la candidature (DC1 et DC2)

V.1.2 Obtention du dossier de consultation

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est téléchargeable gratuitement via le site dont l'adresse Internet est https://www.marches-publics.gouv.fr/.

L'identification n'est pas obligatoire. Cependant, il est <u>vivement conseillé</u> de s'identifier sur le portail, les candidats devront pour cela créer un compte via le menu « S'identifier / S'inscrire » afin d'obtenir un couple identifiant/mot de passe et ce afin d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CHU de CAEN, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : AdobeR Acrobat R (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip).

Les formats de fichiers envoyés et acceptés par le CHU de CAEN sont les suivants : ZIP, JPEG, DOCX, XLSX, PDF.

V.2. CONTENU DES PLIS

Afin d'optimiser la transparence d'analyse de l'ensemble des documents, et dans un souci d'égalité de traitement, il sera fortement apprécié et recommandé aux soumissionnaires d'utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et ATTRI1 (acte d'engagement) joints au dossier de consultation.

Les soumissionnaires ont la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :

https://dume.chorus-pro.gouv.fr/ ou https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr

Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, les soumissionnaires sont dispensés de ce nouvel envoi.

Les soumissionnaires auront à produire un dossier complet comprenant :

> La candidature :

⊠La lettre de candidature (formulaire « DC1 »)

Ou forme libre:

- Attestation sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux article L2141-1 à L2141-11 du Code de la commande publique mentionnés ;
- Numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (SIRET) ;
- Désignation de la personne habilitée à engager la société (nom, prénom, qualité);
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- La déclaration du candidat (formulaire « DC2 » ou équivalent) présentant les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire, à savoir :
 - Le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, le <u>cas échéant</u>;
 - La liste de références équivalentes à celles de la présente consultation.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (article R2142-3 du Code de la commande publique).

En cas de <u>groupement d'opérateurs économiques</u>, un DC1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, et accompagné **des pièces justificatives** ci-dessus énumérées **pour chaque membre du groupement**.

Le soumissionnaire <u>peut</u> également joindre les pièces et certificats fiscaux et sociaux attestant qu'il a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales.

A défaut, il sera fait application de l'article V.8. du présent règlement de la consultation.

► L'OFFRE composée des pièces suivantes :

 \boxtimes

\boxtimes	Le bordereau de prix **;
\boxtimes	L'état quantitatif des besoins (analyse économique) **;
\boxtimes	Les fiches techniques des réactifs et consommables ;
\boxtimes	Le questionnaire technique
\boxtimes	Les éléments relatifs au marquage CE-DM, CE-DIV (si concerné);
\boxtimes	La liste et le tarif public en vigueur ;
\boxtimes	Tous autres documents à l'initiative du soumissionnaire permettant de mieux appréhender son
	offre tels que les documentations commerciale, technique, le(s) manuel(s) d'utilisation, tous les
	documents témoignant des performances analytiques du dosage dans le domaine d'activité
	décrit plus haut (publications scientifiques, notes d'application disponible décrivant le processus
	de la préparation de l'échantillon, la validation de méthode (sensibilité, reproductibilité,
	rénétabilité linéarité evactitude)) etc

Un acte d'engagement à compléter (transmis au format Word, ou PDF modifiable) *;

*L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la transmission et la signature de l'acte d'engagement ne sont plus obligatoires.

Les soumissionnaires retenus sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature d'un acte d'engagement complété du numéro de marché et des annexes le cas échéant.

^{**}Les annexes financières seront nécessairement jointes au format Excel (ou compatible) modifiable

En cas d'absence d'une de ces pièces, le CHU de CAEN se réserve le droit d'écarter le soumissionnaire de la présente consultation.

V.3. REGLE DE NOMMAGE DES FICHIERS DEMATERIALISE

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, *le soumissionnaire est invité* à respecter si possible le modèle de présentation et l'indexation des documents comme indiqué ci-dessous et dans l'annexe « Nommage des fichiers »

Le nom des fichiers se composent de 3 parties séparées par « », comme suit : DD_XXXX_FFFF

DD abréviation du nom du dossier (DC pour le dossier de candidature, DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)

XXXXnom de la pièce (se reporter à l'indexation de l'ANNEXE)

FFFFnom du fournisseur

S'agissant de la désignation des fichiers, l'usage des caractères alphanumériques, c'est-à-dire des dix chiffres arabes allant de 0 à 9 et des 26 lettres de l'alphabet latin sans diacritiques comme les accents ou le tréma est seul autorisé.

Enfin, les soumissionnaires apporteront une attention particulière lors de la formalisation des annexes financières. La trame de base ne sera pas modifiée et les fichiers seront transmis au format tableur, exploitable informatiquement.

V.4. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les candidatures et les offres sont <u>impérativement et exclusivement</u> transmises par voie électronique sur le site <u>https://www.marches-publics.gouv.fr/</u>, avant la date et l'heure limite figurant en 1ère page.

V.4.1 Outils requis pour effectuer une réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels : **une machine virtuelle Java** (Java RuntimeEnvironment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04 et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (https://www.java.com/fr/download/index.jsp).

V.4.2 <u>Présentation des fichiers de réponse</u>

Le manuel d'utilisation est disponible à l'adressehttps://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide

Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

Afin de déposer sa réponse, le soumissionnaire doit se connecter au site Internet https://www.marches-publics.gouv.fr/ et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur ⑤ Dépôt).

Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme.

Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du contrat.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. A défaut, seule la dernière offre réceptionnée sera ouverte.

V.4.3 Plis volumineux

Il est indiqué au soumissionnaire que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet.

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception publiées dans l'avis de marché et au présent Règlement de Consultation, sous peine d'élimination.

V.5. Traitement des programmes informatiques malveillants (virus)

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le soumissionnaire par un antivirus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux soumissionnaires que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de CAEN peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU de CAEN conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

- Concernant les éléments de la candidature qui n'est pas accompagnée d'une copie de sauvegarde, le fichier électronique qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le soumissionnaire concerné en est informé. Toutefois, le CHU de CAEN pourra décider de faire application de l'article R2152-2 du Code de la commande publique et demander au soumissionnaire de procéder à un nouvel envoi du document.
- Concernant les éléments de l'offre, la réponse non accompagnée d'une copie de sauvegarde et qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputée n'avoir jamais été reçue et le soumissionnaire concerné en est informé.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les exécutables notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de CAEN sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU de CAEN.

V.6. COPIE DE SAUVEGARDE

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse électronique. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU de CAEN.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée à l'adresse et dans les délais indiqués au règlement de consultation sur support papier ou sur support physique électronique.

Le support physique électronique est une alternative au support papier : le cas échéant, les documents comporteront une signature électronique. Le CHU de Caen accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible,

« Copie de sauvegarde – Appel d'offres - BIO2025-XXX – OBJET DU MARCHE XXXXX - NE PAS OUVRIR » (Reprendre les données figurant en 1ère page)

Cette copie devra être remise contre récépissé au secrétariat de la cellule marchés publics, avant la date et l'heure limite figurant en 1ère page.

A défaut, elle sera transmise par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, et d'en garantir la confidentialité.

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve d'être parvenue dans les délais de dépôt :

- en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire
 - La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le CHU de CAEN.
- en cas d'offre dématérialisée non parvenue dans les délais de dépôt
- en cas d'offre dématérialisée n'ayant pu être ouverte.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par CHU de CAEN.

V.7. « Re-materialisation » des documents electroniques

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique pourront être « rematérialisés » après l'ouverture des plis.

A la demande de la cellule marchés, les attributaires retenus devront signer *** l'acte d'engagement du marché complété du numéro de marché et des annexes le cas échéant.

***La signature de l'acte d'engagement (ATTRI1) pourra être réalisée de manière électronique ou manuscrite si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique. (https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23784)

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature utilisé par l'attributaire doit répondre aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement <u>eIDAS</u> sont autorisés ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique, il devra faire parvenir au CHU de CAEN un document signé manuscritement de manière originale.

V.8. ATTRIBUTION DU MARCHE

Conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de de la vérification par le CHU de CAEN de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales**.

La liste des impôts et taxes concernés est fixée par arrêté du ministère de l'économie et des finances du 22 mars 2019.

France	Soit une photocopie de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation
ou	concernant l'ensemble des cotisations sociales
U nion E uropéenne	Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire
	Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire.
Pays Tiers	Soit une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou
	administrative du pays d'origine du soumissionnaire.

S'agissant des soumissionnaires étrangers, ceux-ci transmettront dans un délai maximum de huit (8) jours suivant la demande du CHU de CAEN, les documents attestant de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Tous les documents provenant de pays non francophones doivent impérativement être traduits en langue française (article D 8222-8 du Code du travail).

* *

*